

*Initiatives ministérielles*

en grande majorité respectueux des lois et qu'ils veulent le même genre de pays que les citoyens, à savoir un pays dans lequel tout le monde est en sécurité.

Je dois admettre que je comprends leur objection lorsqu'ils me posent les questions suivantes: «Comment cette nouvelle loi va-t-elle rendre notre pays plus sûr? En quoi cette nouvelle loi ne nous punit-elle pas?» Nous devons aux propriétaires légitimes de fusils de ce pays de leur expliquer clairement et en détail en quoi ils ne sont pas les victimes de cette situation, mais bien les partenaires de tous les Canadiens qui veulent faire de ce pays un endroit plus sûr.

Il reste encore beaucoup à faire pour leur faire comprendre clairement. J'espère que l'on tiendra compte d'un grand nombre de leurs préoccupations en comité, durant ce débat et durant les débats qui suivront.

J'ai dit et ne cesse de répéter aux gens que je représente qui possèdent une arme à feu que j'ai confiance dans le processus parlementaire. Je crois qu'il est possible de prendre des mesures appropriées de contrôle des armes à feu qui respectent à la fois les besoins des Canadiens dans les régions rurales et ceux des Canadiens dans les régions urbaines.

Il n'est jamais facile de parvenir à un équilibre entre le Canada rural et le Canada urbain, mais dans ce cas nous devons nous y efforcer ensemble. Je veux que la Chambre sache une chose. J'estime que le but primordial de mes efforts en ce qui concerne le projet de loi C-68 est de mieux faire comprendre aux citoyens les besoins des Canadiens des régions rurales en ce qui a trait aux mesures législatives sur les armes à feu.

Il ne s'agit pas vraiment d'une question de parti puisque ce clivage entre ruraux et citoyens s'observe dans tous les partis. En même temps, je ne veux pas que cette question oppose le Canada rural au Canada urbain. Le processus parlementaire fournit aux Canadiens des régions rurales et aux Canadiens des régions urbaines la possibilité de comprendre leurs besoins mutuels.

Il nous incombe de prêter une oreille attentive aux Canadiens des régions rurales, à ceux qui utilisent les armes à feu à des fins légitimes et ne veulent pas devenir les cibles de cette mesure législative. Ils doivent devenir des partenaires. Je compte sur ce processus pour faire jaillir de nouvelles idées, des amendements, des propositions qui, espérons-le, tiendront compte de ces préoccupations. Je demanderai à cet égard la coopération de tous les députés représentant des régions urbaines.

Je suis profondément convaincu que le ministre a écouté les députés des régions rurales avec la même attention qu'il écoute aujourd'hui. Je crois que nous pouvons, avec un peu de jugement, trouver des solutions à ce problème qui seront utiles à tous, y compris moi-même en tant que député représentant une région rurale. Ce qui ne veut pas dire que tous les habitants de ma circonscription sont en faveur de ne rien faire pour contrôler les armes à feu. Certains habitants de ma circonscription sont en faveur de ces mesures. Les opinions sont partagées. En parlant au nom de mes électeurs, je me dois de penser que, dans les collectivités que je représente, certains sont en faveur du projet de loi C-68, alors que d'autres s'y opposent.

• (1235)

Je formulerai les vives inquiétudes que j'entretiens à l'égard de la mesure au cours de l'étude en comité et à l'étape de la troisième lecture. J'ai invité mes électeurs à participer à ce processus dans la mesure où ils le pouvaient. Je leur ai promis de faire valoir leurs préoccupations.

Pour commencer, je voudrais traiter précisément de l'enregistrement des armes à feu. Mes électeurs sont très inquiets et préoccupés à l'idée de devoir enregistrer leurs armes à feu. Ils craignent que cela n'entraîne la confiscation éventuelle de leurs armes à feu, surtout de leurs armes d'épaule. Ils craignent que le système d'enregistrement soit un système d'information non protégé auquel auront notamment accès les criminels pour savoir quelles sont les armes qu'ils possèdent.

Ils s'inquiètent du coût que cela entraînera, tant sur le plan individuel que national. Ils redoutent un système lourd et compliqué. Ils s'inquiètent de leur droit à la confidentialité et du fait que la possession d'une arme à feu ne concerne qu'un individu et sa famille.

Ils se demandent quelle incidence l'enregistrement aura sur la violence familiale et sur l'élément criminel de notre société.

En toute honnêteté, nous devrions expliquer en détail à l'ensemble des propriétaires légitimes d'armes à feu les raisons pour lesquelles ils n'ont pas à s'inquiéter. Je ne pense pas que nous l'ayons fait de façon appropriée. Nous aurons l'occasion de le faire dans les semaines et dans les mois qui viennent. Comme je l'ai fait dans le passé, je compte sur l'aide du procureur général pour fournir ces explications.

Plutôt que de m'arrêter sur les modifications que je voudrais qu'on apporte à ce projet de loi, étant donné que je vais discuter avec mes électeurs de chaque point qui sera soulevé et que le temps me manque actuellement, je vais simplement redire ma confiance dans le processus parlementaire. Je dois à mes électeurs de toujours défendre un point de vue équilibré, non seulement sur le projet de loi actuellement à l'étude, mais sur toutes les questions dont nous sommes saisis.

J'ai tenté de convaincre mes électeurs, en particulier ceux qui possèdent des armes à feu dans ma circonscription, que le projet de loi C-68 nous offrait une occasion spéciale. Je sais que certains d'entre eux sont inquiets. Beaucoup d'idées fausses circulent, mais nous avons ici l'occasion de corriger certains défauts des lois existantes et d'élaborer un système qui, espérons-le, fera en sorte que nous n'aurons plus de débat sur le contrôle des armes à feu au Parlement.

En tant que parlementaires, si nous décidons de régler aujourd'hui le problème, si nous écoutons nos électeurs, et si le comité est disposé à écouter les gens et à répondre à leurs attentes, ce dont je ne doute point, nous pourrions enfin mettre un terme à ce débat.

Comme le prouvent le leadership dont nous avons fait preuve, le budget que nous avons déposé, les mesures fermes prises par le gouvernement pour s'attaquer au problème sur la côte est et dans bien d'autres régions, y compris les initiatives prises dans d'autres domaines qui relèvent du procureur général, comme le traitement des contrevenants à risques élevés, etc., nous pouvons répondre aux attentes des Canadiens et trouver une solution qui